

J'ai évoqué la question de la sécurité sociale. J'en viens maintenant à la suivante, l'agriculture. Je ne ferai qu'esquisser les mesures que nous prendrons dans ce domaine. Il est bien naturel que je ne puisse m'étendre en détail sur le programme législatif. Je ferai remarquer toutefois que, parce que le Parlement ne devait pas siéger avant le 14 octobre, la première mesure que nous avons prise a été de continuer à appliquer la loi relative aux prêts, et cela afin de faire face à la situation dans laquelle se trouvaient les cultivateurs de l'Ouest, causée par une accumulation énorme de blé que le Gouvernement précédent avait sous-estimée par 75 millions de boisseaux et qui n'a été révélée que depuis que nous sommes au pouvoir. Cela permettait de répondre aux besoins de ceux qui avaient décidé de recourir aux moyens qui leur étaient offerts jusqu'au moment où le Parlement allait se réunir.

J'espère que mes honorables amis de tous les côtés de la Chambre seront d'accord ces prochains jours, étant donné la gravité de la situation dans l'Ouest, sur la nécessité de présenter une mesure législative avant même que le présent débat soit terminé.

En réalité, je n'aurais pas formulé une telle proposition si l'on n'avait pas donné à entendre que l'opposition officielle ne la combattra pas. Dans ce cas, rien ne nous empêche de présenter le plus tôt possible la résolution pertinente et, si le Parlement accepte la recommandation du gouvernement, d'adopter le plus tôt possible la mesure législative nécessaire.

Au dire de mon très honorable ami, les marchés valent mieux que des avances en espèces. Je suis d'accord avec lui à ce sujet, mais où sont les débouchés? Que faire de 700 millions de boisseaux de blé accumulés sous un autre gouvernement. C'était bien beau que de déclarer au Parlement que les débouchés et les ventes valent mieux que des avances en espèces. Lorsque nous étions dans l'opposition, nous avons préconisé des avances. Nous les croyions nécessaires. Nous avons déclaré que le régime des prêts serait inacceptable. Je pense qu'avec nous les collectivités agricoles des provinces de l'Ouest sont d'avis que le régime des prêts place le cultivateur dans la nécessité de payer un emprunt sur les fruits de son travail, car il ne peut vendre que par l'intermédiaire du gouvernement ou de ses organismes. Nous avons l'intention de présenter cette mesure le plus tôt possible.

Nous avons aussi l'intention, comme il est annoncé, d'assurer, au moyen des dispositions législatives nécessaires, la stabilisation des prix agricoles à des niveaux raisonnables qui tiennent compte des conditions du marché et

des frais de production. Nous nous proposons de mettre ce programme en marche en tant que programme de sécurité pour les cultivateurs et comme début d'un programme de longue haleine pour assurer la sécurité et la stabilité aux agriculteurs du Canada, programme positif débutant par une mesure législative que nous présenterons, et que nous élargirons en nous fondant sur l'expérience acquise, expérience somme toute nécessaire pour que la législation soit efficace.

Non seulement les cultivateurs n'ont-ils pas connu la stabilité mais une des principales causes de leur mécontentement c'est que, contrairement à ce qu'il en est aux États-Unis où les cultivateurs ont obtenu une plus grande part des dollars affectés à la consommation, cette part a diminué au Canada au cours des sept ou huit dernières années. Les cultivateurs n'ont cessé de réclamer une enquête en cette matière afin de savoir au juste quoi penser de cet état de choses paradoxal, eu égard à ce qui se passe aux États-Unis. Je crois que les députés eux-mêmes pourraient, dans leurs comités, comme première étape d'une enquête sur cette question, commencer à en faire l'examen. Si, à quelque moment, par suite des complexités et des difficultés suscitées par l'examen, on est d'avis que c'est une question trop vaste et trop compliquée pour un comité, nous pourrions certainement songer alors à établir une commission royale chargée d'examiner cette question, afin de prendre les mesures nécessaires en se basant sur les résultats obtenus et les propositions formulées par la commission.

A l'égard du programme agricole, j'ai déjà dit que nous avons pris des mesures d'urgence. Nous l'avons fait en juillet, en étendant le soutien des prix aux dindes. Quelques jours plus tard, nous avons appliqué la régie de l'importation afin de prévenir que les cultivateurs et producteurs de dindes soient submergés par des importations considérables qui n'ont cessé de s'accroître depuis quelques années. De plus, pour ce qui est de la volaille, nous l'avons soumise au soutien des prix, de même qu'à la régie d'importation. Ces deux décisions ont reçu l'approbation des groupements agricoles.

De même, des mesures ont été prises au titre de la régie d'importation à l'égard du lait écrémé et en poudre, les dispositions touchant l'importation devant rester en vigueur jusqu'au 31 mai 1958. Ce sont les seules mesures que nous pouvions prendre conformément à la responsabilité et au droit de regard du Parlement.

Puis vient cette autre question dont je veux parler. Il s'agit d'une politique nationale de mise en valeur. Je ne veux pas